



60^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et conséquences

Genève, le 12 septembre 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son travail ainsi que pour la présentation de son rapport.

À l'aube de l'échéance de l'agenda 2030, le chemin vers l'élimination du travail des enfants, sous toutes ses formes, reste encore long. Malgré des progrès notables, la Suisse demeure préoccupée par le nombre d'enfants contraints de travailler, estimé à 138 millions dans le monde. Parmi eux, 54 millions exercent des travaux dangereux, considérés comme les pires formes de travail des enfants.

L'action du gouvernement suisse pour lutter efficacement contre le travail des enfants dans les chaînes de valeur combine des mesures législatives et des initiatives volontaires. Depuis 2022, la législation nationale impose aux entreprises basées en Suisse une obligation de diligence raisonnable en matière de travail des enfants, tout en encourageant les entreprises à aller au-delà des exigences légales minimales

La Suisse soutient aussi des initiatives multipartites et des réseaux internationaux d'entreprises, tels que la *Child Labour Platform*, qui, grâce à leur approche intégrée et collaborative, contribuent à traiter les causes profondes du travail des enfants.

Afin de réaliser l'objectif d'éradication du travail des enfants et de ses pires formes, il est indispensable de s'attaquer à ses causes profondes. Cette problématique ne saurait être résolue par des efforts isolés. Il est donc plus urgent que jamais de renforcer la coopération entre toutes les parties prenantes.

Je vous remercie.